



# Concession pour l'aménagement de la ZAE de Borly II

**Modèle de CRACL**

**Juin 2016**



# Modèle de Compte-Rendu Annuel à l'Autorité Concédante

Conformément à l'article 31 du projet de contrat de concession, le concessionnaire devra établir chaque année un compte-rendu financier. Il sera adressé au concédant avant la fin du mois d'Avril de l'année N+1.

Le sommaire du CRACL sera le suivant :

## **I. Présentation de l'opération**

- a. Rappel des objectifs et missions issus du **contrat** de concession
- b. Site et situation de l'opération
- c. Programme et plan d'aménagement
- d. Calendrier

## **II. Bilan de l'opération**

- a. Réalisé au 31/12/N
- b. Bilan actualisé

## **III. Orientation à court terme et décisions à prendre**

- a. Orientations et perspectives de l'année N+1
- b. Propositions de décisions

## **IV. Proposition de délibération du Conseil Communautaire**

## **V. Annexes**

- a. Bilan prévisionnel actualisé
- b. Plan de trésorerie actualisé
- c. Tableau des acquisitions et cessions
- d. Le cas échéant, compte-rendu de l'utilisation des subventions
- e. Plans détaillés de l'opération
- f. Planning actualisé